



# QNB Paris Whistleblowing Framework

If you are a QNB Paris customer and would like to report any dissatisfaction or complaint, please contact your usual QNB relationship manager or send your complaint via the appropriate section on our website.

If you are a QNB Paris employee (internal or an external) an external consultant and you wish to exercise your whistleblower right, please refer to the relevant procedure on the branch's Intranet.

## **Whistleblowing reporting channel**

The alert reporting channel, accessible from [this page](#), allows you to report information relating to a crime or misdemeanor, a threat or harm to the general interest, a violation or an attempt to conceal a violation of the applicable and binding law (laws, regulations, etc.) or a breach of the [QNB Group Code of Conduct](#). This system is aimed at you whether you are job candidates, former employees, external and occasional employees or subcontractors and suppliers.

Independent experts will handle alerts, confidentially and in accordance with current regulations.

Whistleblowers benefit from protection against the risk of reprisals provided by the local legislation applicable to them. Misuse of the device may expose the perpetrator to sanctions or prosecution.

The alert reporting channel is placed under the responsibility of the Compliance and Internal Control department of QNB Paris.

For more information on the reporting process, please follow [this link](#).





Dispositif QNB Paris  
Relatif aux Lanceurs d'alertes

Si vous êtes client de QNB Paris et que vous souhaitez faire part d'une insatisfaction ou d'une réclamation, merci de vous adresser à votre interlocuteur habituel ou d'adresser votre réclamation via la rubrique appropriée sur notre site internet.

Si vous êtes collaborateur QNB Paris ou un prestataire externe et que vous souhaitez exercer votre droit de lanceur d'alertes, merci de vous référer à la procédure disponible sur le site intranet.

## Canal de signalement des alertes

Le dispositif d'alerte, accessible à partir de [cette page](#), vous permet de signaler des informations portant sur un crime ou un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit applicable et contraignant (lois, réglementations, ...) ou un manquement au [Code de Conduite du Groupe QNB](#). Ce dispositif s'adresse à vous que vous soyez candidats à l'emploi, anciens collaborateurs, collaborateurs extérieurs et occasionnels ou sous-traitants et fournisseurs.

Les signalements seront traités par des experts indépendants, de façon confidentielle et conformément aux réglementations en vigueur.

Les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection contre le risque de représailles prévue par la législation locale qui leur est applicable.

L'utilisation abusive du dispositif peut exposer son auteur à des sanctions ou des poursuites.

Le dispositif d'alerte est placé sous la responsabilité du département Conformité et Contrôle Interne de QNB Paris.

Pour plus d'information sur le processus de déroulement d'un signalement, merci de suivre ce [lien](#).

